

CONTRAT DE VILLE DU GrandAngoulême

Orientation stratégique du contrat de ville :

La culture en agglomération et dans les quartiers

Objectifs généraux

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques et évènementielles dans les quartiers.
- Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements (Alpha, école d'arts, Nef, Soelys...) et des festivals.
- Construire des parcours d'éducation artistique pour les jeunes
- Réfléchir à un dispositif pour l'accès des publics défavorisés aux activités communautaires

Champ d'action 1 :

- Découverte et pratique culturelle et artistique au sein de la famille pour l'éveil, la socialisation et l'épanouissement de la relation parents/enfants

Champ d'action 2 :

- Permettre aux habitants des quartiers des sorties culturelles pour la découverte, la familiarisation avec l'offre locale et pour l'égalité des chances dans la réussite scolaire des enfants. Mobiliser les dispositifs de type « Culture du Cœur », « passeports » et développer des partenariats actifs avec les équipes culturelles du territoire.

Champ d'action 3 :

- Aider à l'acquisition de compétences scolaires par la pratique et la création artistique, dans et hors temps scolaire, par des dispositifs de type « Orchestres à l'école », « Bulles de culture », « classes à horaires aménagés » ...

Champ d'action 4 :

- Favoriser l'apprentissage de la langue et de l'écriture en utilisant des supports culturels, de la petite enfance aux adultes en situation d'illettrisme.

Champ d'action 5 :

- Créer et encourager la création par les habitants eux-mêmes, des évènements culturels dans les quartiers pour l'animation et la sociabilité et accueillir des artistes **en résidence** pour des échanges de longue durée **et favoriser la création.**

Champ d'action 6 :

- Favoriser l'expression des habitants, à tous les âges en utilisant divers supports créatifs (numérique, audiovisuel, graphique, littéraire, chorégraphique, théâtrale...)

Champ d'action 7 :

- Relayer l'information sur les animations culturelles de proximité et locales au plus près des habitants pour lutter contre l'isolement et le désœuvrement.

Signataires concernés : agglomération, conseil général, communes, Etat (préfecture, DRAC, DDCSPP, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité),

